

quer de réussir, et elles ont réussi, en partie. Ceux qui se sont servis de ces moyens pour faire tort au caractère de qui que ce soit, ne peuvent être que des personnes qui ont peu de caractère elles-mêmes : ils peuvent réussir pour un moment, mais cela ne sera pas de longue durée.

Les Commissaires, quoique toujours prêts à répondre devant l'autorité à laquelle ils sont légalement responsables, croient que dans les circonstances qu'ils viennent d'exposer, sur-tout le silence du Gouvernement sur la plainte de 1823, il leur sera permis de mettre sous les yeux du public les faits qui ont rapport à leur conduite comme commissaires, se faisant fort de prouver chacun de ces faits, au besoin, devant une cour de justice.

Québec, 12 novembre 1824.

CO

**P** A  
 règne  
 te de l  
 £1250  
 eomme  
 Paul,  
 voyer  
 voyer  
 l'ouve  
 devoit  
 formés  
 présid  
 Par  
 III, c  
 même  
 l'appr  
 Le  
 Berni  
 comté  
 Vu  
 le che  
 men  
 gouve  
 à fair  
 subve  
 fut en  
 Il res  
 arper  
 veau  
 comm  
 té du  
 En  
 saires  
 mé à